

Recherche Garde Pêche Particulier

L' AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) La Vallée de la Pimpine recherche un second Garde Pêche Particulier

Cette mission nécessite investissement personnel et motivation, l'objectif du contrôle est d'abord la prévention et l'explication de la réglementation, bien avant la sanction qui n'est pas systématique, et qui reste à l'appréciation du Garde

L'expérience récente a montré que le contrôle toujours possible du Garde a permis de voir diminuer très significativement les pêcheurs en infraction qui savent que l'AAPPMA a un Garde Pêche Particulier !

La fonction nécessite une condition physique correcte, des connaissances en informatique (traitement de texte, utilisation d'application) notamment pour rendre compte à l'AAPPMA ou rédiger des procès-verbaux (tout se fait sur ordinateur ou smartphone aujourd'hui).

Certains critères sont obligatoires pour pouvoir devenir garde pêche : être majeur, avoir une carte de pêche, et ne pas avoir de mentions au casier judiciaire.

Les personnes intéressées par cette mission, qui reste dans le cadre du bénévolat et peut demander 2 à 4 demi-journées par mois environ et selon la saison, peuvent contacter l'AAPPMA par mail valleepimpine@peche33.com ou par téléphone au 06 33 23 59 73

La procédure d'agrément, via la Fédération Départementale de Pêche, puis la Préfecture est longue, et une assermentation officielle ne pourrait intervenir que début 2023 au mieux, donc il est souhaitable que les personnes intéressées se manifestent rapidement.

La tenue est financée par la Fédération et notre association, celle-ci rembourse également le permis de pêche.

Jean-Yves Prunière
Président de l'AAPPMA La Vallée de la Pimpine
06 33 23 59 73